

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher MediClean advanced

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

produits nettoyants

Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:
sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Antigifcentrum / Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient trisodium 2-(carboxylatomethyl(2-hydroxyethyl)amino)ethyliminodi(acetate);
2-aminoéthanol

EUH208 Contient subtilisine, Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

2-aminoéthanol

No. CAS	141-43-5		
No. EINECS	205-483-3		
Numéro d'enregistrement	01-2119486455-28		
Concentration	>= 1	< 5	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302	Voie d'exposition: orale
	Acute Tox. 4	H312	Voie d'exposition: dermale
	Acute Tox. 4	H332	Voie d'exposition: par inhalation
	Skin Corr. 1B	H314	
	Eye Dam. 1	H318	
	STOT SE 3	H335	Voie d'exposition: par inhalation
	Aquatic Chronic 3	H412	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	STOT SE 3	H335	>= 5 %
ATE	orale	1.089	mg/kg
cATpE	dermale	1.100	mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	1,5	mg/l

trisodium 2-(carboxylatomethyl(2-hydroxyethyl)amino)ethyliminodi(acetate)

No. CAS	139-89-9		
No. EINECS	205-381-9		
Numéro d'enregistrement	01-2119972845-22		
Concentration	>= 1	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

Acute Tox. 4
Eye Dam. 1

H302
H318

Voie d'exposition: orale

alcools gras alcoylés

No. CAS 120313-48-6

Concentration $\geq 0,1$ < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 3 H412

subtilisine

No. CAS 9014-01-1

No. EINECS 232-752-2

Numéro 01-2119480434-38

d'enregistrement

Concentration $\geq 0,1$ < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
Resp. Sens. 1 H334
STOT SE 3 H335
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 2 H411

Voie d'exposition: orale

sodium lauroylsarcosinate

No. CAS 137-16-6

No. EINECS 205-281-5

Numéro 01-2119527780-39

d'enregistrement

Concentration $\geq 0,1$ < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2 H330
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2 H330 > 34,5 %
Acute Tox. 4 H332 $\leq 34,5$ %
Skin Irrit. 2 H315 > 30 %
Eye Irrit. 2 H319 $\geq 1 \leq 30$ %

Autres ingrédients

2,2',2"-nitrilotriethanol

No. CAS 102-71-6

No. EINECS 203-049-8

Numéro 01-2119486482-31

d'enregistrement

Concentration ≥ 10 < 25 %

Le renvoi: [3]

1,2-propylene glycole

No. CAS 57-55-6

No. EINECS 200-338-0

Numéro 01-2119456809-23

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

d'enregistrement
Concentration $\geq$ 1 $<$ 10 %
Le renvoi: [3]

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10-13 Autres matières combustibles et non combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

2,2',2''-Nitrilotriéthanol

Liste

Valeur

Arrêté royal...

5 mg/m³

subtilysine

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

Liste Arrêté royal...
Valeur 0,00006 mg/m³
Remarque: M

2-aminoéthanol

Liste Arrêté royal...
Valeur 2,5 mg/m³ 1 ppm(V)
Valeur limite à courte terme 7,6 mg/m³ 3 ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Remarque: D

2-aminoéthanol

Liste IOELV
Type IOELV
Valeur 2,5 mg/m³ 1 ppm(V)
Valeur limite à courte terme 7,6 mg/m³ 3 ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Sk; Remarque: Skin

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
Utilisation Contact permanent avec les mains
Matériau approprié néoprène
Épaisseur du gant >= 0,65 mm
Temps de pénétration > 480 min
Matériau approprié nitrile
Épaisseur du gant >= 0,4 mm
Temps de pénétration > 480 min
Matériau approprié butyle
Épaisseur du gant >= 0,7 mm
Temps de pénétration > 480 min
Utilisation Contact de courte durée avec les mains
Matériau approprié nitrile
Épaisseur du gant >= 0,11 mm
La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière Liquide, limpide
Couleur jaunâtre
Odeur caractéristique
Point de fusion

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur 10,6
température 20 °C

Viscosité

cinématique

Valeur < 10 mm²/s
température 20 °C

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,14 g/cm³
température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque soluble

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

trisodium 2-(carboxylatomethyl(2-hydroxyethyl)amino)ethyliminodi(acetate)

Espèces	rat		
DL50	1612		mg/kg
méthode	OCDE 401		

2-aminoéthanol

Espèces	rat		
DL50	1089		mg/kg
méthode	OCDE 401		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	100	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

2-aminoéthanol

Espèces	rat		
CL 50	1487		mg/m³
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Vapeurs		

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Sensibilisation (Composants)

2-aminoéthanol

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

alcools gras alcoylés

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)	
CL 50	> 1 à 10	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

2-aminoéthanol

Espèces	carpe (<i>Cyprinus carpio</i>)	
CL 50	349	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

2-aminoéthanol

Espèces	poisson rouge doré (<i>Carassius auratus</i>)	
CL 50	170	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

alcools gras alcoylés

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 0,1 à 1	mg/l
Durée d'exposition	48 h	
méthode	OCDE 202	

2-aminoéthanol

Espèces	Daphnia magna	
CE50	65	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les algues (Composants)

alcools gras alcoylés

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CE50	> 0,1 à 1	mg/l
Durée d'exposition	72 h	
méthode	OCDE 201	

2-aminoéthanol

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CE50	22	mg/l
Durée d'exposition	72 h	

2-aminoéthanol

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	2,5	mg/l
Durée d'exposition	72 h	
méthode	OCDE 201	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

2-aminoéthanol

Espèces	boue activée	
CE 20	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	0,5 h	
méthode	OCDE 209	

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	--

Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	---

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 02	emballages en matières plastiques
---------------------	----------	-----------------------------------

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	-----------	--

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

phosphonates

moins de 5 %:

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

Autres ingrédients

enzymes

Autres informations

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2

H315

Méthode de calcul

Eye Dam. 1

H318

Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H312

Nocif par contact cutané.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H330

Mortel par inhalation.

H332

Nocif par inhalation.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

neodisher MediClean advanced

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
17.11.2025

Date d'impression
12.01.26

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 2

Toxicité aiguë, Catégorie 2

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Aquatic Chronic 3

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

Skin Corr. 1B

Corrosion cutanée, Catégorie 1B

Skin Irrit. 2

Irritation cutanée, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization

IATA: International Air Transport Association

IBC: Intermediate Bulk Container

CAS: Chemical Abstracts Service

VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

ISO: International Organization for Standardization

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

IMO: International Maritime Organization

UN: United Nations

EU: European Union

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.